



Décision n° NA-000-10-00254-00

Portant agrément au titre du service civique

Le Président de l'Agence du service civique

Vu le code du service national, notamment son titre 1er bis ;
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 19/10/2010 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1^{er}

L'ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE dont le siège social est situé 20, rue Saint Fiacre 75002 PARIS (N°SIRET : 775 660 087 00013) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

La liste des établissements secondaires de l'organisme mentionné au premier alinéa bénéficiant, en application de l'article D. 121-36 du code du service national, de l'agrément accordé à celui-ci est annexée à la présente décision.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Santé	2	a	Prévention des conduites addictives auprès des jeunes notamment en milieu scolaire : préparation et soutien aux interventions ; aide à l'évaluation ; création de nouveaux outils.
Santé	2	b	Promotion de la prévention des comportements à risques en milieu sportif : rencontre avec les responsables sportifs ; promotion et diffusion de l'information et des outils de prévention ; contribution à la réalisation d'un bilan par département.

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 24 mois.

Article 4

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 24 mois.

Article 5

Le directeur de l'Agence du service civique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 06 DEC 2010

Le Président de l'Agence du service civique



Martin HIRSCH

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
11/2010	2	0	0	0	0	0	1	3
Durée cumulée des contrats en mois	12	0	0	0	0	0	12	24

Annexe : liste des établissements secondaires de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)

Organisme	adresse	Code postal	Ville	N° de SIRET
ANPAA 01	114 bis, boulevard de Brou	01000	Bourg en Bresse	775 660 087 01870
ANPAA 53	90, avenue de Chanzy	53000	Laval	775 660 087 02829
ANPAA 72	5, passage des Arcades	72000	Le Mans	775 660 087 03090